

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-99

Accès interdit aux véhicules affectés au transport de marchandises rue Gustave Flaubert

Madame le Maire,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU, les dispositions du Code de la Route en vigueur,
VU, le règlement de voirie métropolitain adopté par délibération du 1^{er} avril 2019,
CONSIDÉRANT l'étroitesse de la rue Gustave Flaubert notamment dans sa partie basse,
comportant une circulation alternée avec un sens montant prioritaire,
CONSIDÉRANT les multiples dégradations occasionnées au niveau d'une propriété
privée,
CONSIDÉRANT le risque potentiel de danger de circulation pour les piétons empruntant
la voie lors du passage de camions,

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Un accès interdit aux véhicules affectés au transport de marchandises est instauré rue Gustave Flaubert.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise place de la signalisation correspondante qui sera effectuée par les services de la Métropole Rouen Normandie.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par un procès-verbal et poursuivies conformément aux dispositions du Code de la Route.

Article 4 : Il est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication de cet arrêté :

- Soit de saisir d'un recours gracieux Madame le Maire,
- Soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application du présent arrêté.

Article 5 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie, au Commissariat de Police de Maromme, aux services techniques municipaux, à Monsieur le Chef de Police Municipale.

Fait à Notre-Dame de Bondeville,
Le lundi 12 mai 2025



Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
l'Adjoint délégué,


Christian FOSSOUL

Publié sur le site internet : <https://www.ville-nd-bondeville.fr> et
sur les panneaux électroniques d'informations municipales le :

.....15 mai 2025.....